

No. 8638. VIENNA CONVENTION ON CONSULAR RELATIONS. DONE AT VIENNA ON 24 APRIL 1963¹

N° 8638. CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES. FAITE À VIENNE LE 24 AVRIL 1963¹

No. 8639. OPTIONAL PROTOCOL TO THE VIENNA CONVENTION ON CONSULAR RELATIONS CONCERNING ACQUISITION OF NATIONALITY. DONE AT VIENNA ON 24 APRIL 1963²

N° 8639. PROTOCOLE DE SIGNATURE FACULTATIVE À LA CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES CONCERNANT L'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ. FAIT À VIENNE LE 24 AVRIL 1963²

No. 8640. OPTIONAL PROTOCOL TO THE VIENNA CONVENTION ON CONSULAR RELATIONS CONCERNING THE COMPULSORY SETTLEMENT OF DISPUTES. DONE AT VIENNA ON 24 APRIL 1963³

N° 8640. PROTOCOLE DE SIGNATURE FACULTATIVE À LA CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES CONCERNANT LE RÈGLEMENT OBLIGATOIRE DES DIFFÉRENDS. FAIT À VIENNE LE 24 AVRIL 1963³

ACCESSION

Instrument deposited on:

9 August 1973

LAOS

(To take effect on 8 September 1973.)

ADHÉSION

Instrument déposé le :

9 août 1973

LAOS

(Pour prendre effet le 8 septembre 1973.)

¹ United Nations, *Treaty Series*, vol. 596, p. 261; for subsequent actions, see references in Cumulative Indexes Nos. 9 to 11, as well as annex A in volumes 751, 752, 760, 795, 807, 814, 817, 818, 822, 823, 831, 834, 835, 848, 854, 857, 860 and 871.

² *Ibid.*, p. 469; for subsequent actions, see references in Cumulative Indexes Nos. 9 to 11, as well as annex A in volumes 795, 848 and 871.

³ *Ibid.*, p. 487; for subsequent actions, see references in Cumulative Indexes Nos. 9 to 11, as well as annex A in volumes 760, 795, 817, 823, 848, 857 and 871.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 596, p. 261; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 9 à 11, ainsi que l'annexe A des volumes 751, 752, 760, 795, 807, 814, 817, 818, 822, 823, 831, 834, 835, 848, 854, 857, 860 et 871.

² *Ibid.*, p. 469; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 9 à 11, ainsi que l'annexe A des volumes 795, 848 et 871.

³ *Ibid.*, p. 487; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 9 à 11, ainsi que l'annexe A des volumes 760, 795, 817, 823, 848, 857 et 871.